

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 mai 2017**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Valérie - JUNG Benoît - MARTZ Marcel - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : INGWILLER Marie-Rose (excusée), SZYMANSKI Marie-Jeanne

Convocation du 12 mai 2017

**Délibération n° 11-2017**

**Création d'un columbarium - jardin du souvenir**

Le Maire rappelle qu'après plusieurs séances de travail concernant le columbarium, le projet définitif se compose ainsi :

Création de 8 cavurnes disposées en alignement demi-cercle, aménagement d'un espace jardin du souvenir avec la mise en place d'un socle de croix en grès des Vosges qui était à l'origine implanté sur le ban communal de Grassendorf.

Il présente donc un devis descriptif et estimatif de l'entreprise JACOB Paysage de Grassendorf qui se détaille comme suit :

- Fourniture et pose de 8 caveaux à urne 50x50x50,
- Fourniture et pose d'un ossuaire,
- Fourniture et mise en place de béton pour la création d'une dalle pour la pose d'un socle de croix,
- Préparation et aménagement du site et pose de pavés,
- Fourniture et pose de concassé « déco ardoise »,
- Fourniture et plantation de diverses plantes et arbustes.

Pour un montant total de 9 732,33 € HT.

Le Conseil Municipal,

**VU** les débats antérieurs et les différents dossiers examinés successivement, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition d'installation d'un columbarium et la création d'un jardin du souvenir de l'entreprise **JACOB Paysage** à Grassendorf.
- **PREND ACTE** que l'ensemble des travaux d'aménagement et d'installation s'élève à **9 732,33€ HT.**
- **PRECISE** que l'aménagement des lieux et l'installation du columbarium devront être achevés pour le **15 octobre 2017.**

- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire d'une part, pour la rédaction du règlement intérieur du columbarium et du jardin du souvenir, qui devra être affiché au cimetière et à la mairie, d'autre part, pour tenir le registre identifiant les noms et prénoms des personnes dont les cendres sont contenues dans l'urne déposée au columbarium, ou répandues dans le jardin du souvenir.

(Approuvé à l'unanimité)

## Délibération n° 12-2017

### **Travaux de mise en sécurité des installations électriques existantes du bâtiment école-mairie-logement communal-foyer et réhabilitation du logement communal**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les installations électriques du bâtiment école-mairie-logement communal-foyer situé 25 rue Principale à Grassendorf ne répondent plus aux normes électriques en vigueur et datent des années 1935-1940. Par ailleurs, un rapport de vérification de ces installations a été effectué et a démontré leur obsolescence, c'est pourquoi leur mise en conformité s'avère nécessaire.

Le logement communal au-dessus de la mairie nécessite également une rénovation complète, de même que les sanitaires et la salle de bain, d'ailleurs les derniers travaux datent de 1970.

Les travaux consistent en la :

#### **1) Mise en sécurité des installations électriques existantes de l'ensemble du bâtiment**

#### **2) Réhabilitation du logement communal au-dessus de l'école-mairie**

- Préparation préalable aux travaux dans la salle de bain,
- Installation plomberie, chauffage, électricité, VMC (salle de bain, cuisine), appareillages sanitaires,
- Travaux de carrelage et maçonnerie dans la salle de bain,
- Fourniture et pose d'un faux-plafond dans la salle de bain, la cuisine, le séjour et les 2 chambres.

Quatre entreprises ont été invitées à proposer une offre sur la base d'un même cahier des charges et trois d'entre-elles ont fait une proposition :

- Ets DOLLINGER Pierre à Berstheim - 31 749,36 € HT, offre ferme et définitive,
- BAUMGARTEN à Hochfelden - 28 663,63 € HT, offre estimative,
- MARX Constructions à Kindwiller - 21 654,00 € HT, offre incomplète.

Au vu de l'analyse détaillée des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de l'offre des Ets DOLLINGER de Berstheim dont le montant des travaux pour la mise en conformité des installations électriques de l'ensemble du bâtiment école-mairie-logement communal-foyer s'élève à **12 755,00 € HT**
- **NOTE** que tous les autres travaux concernant la plomberie, le chauffage, les appareillages sanitaires, la VMC, les faux-plafonds de la cuisine, du salon et des deux chambres, ainsi que les travaux de carrelage et maçonnerie du logement communal se chiffrent à **18 994,36 € HT**, conformément au devis remis.
- **CONFIE ET ATTRIBUE** les travaux de remise aux normes des installations électriques du bâtiment école-mairie-logement-foyer et la réhabilitation du logement communal à

l'entreprise la mieux-disante à savoir, les **Ets DOLLINGER Pierre de Berstheim** pour un montant total de **31 749,36 € HT**

- **PRECISE** que les travaux devront impérativement être réalisés durant les congés scolaires d'été, à savoir du **2 juillet 2017 au 28 août 2017**.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017.

*(Approuvé à l'unanimité)*

## **Délibération n° 13-2017**

### **Subventions scolaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du Collège Val de Moder pour deux élèves domiciliés à Grassendorf et ayant participé à un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération du 13 juin 2014 fixant les conditions de participation financière de la Commune aux voyages/stages scolaires.

Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder les subventions comme suit, calculées sur la base de 9 € par jour et par élève, sous réserve d'un justificatif de participation des élèves à ce voyage :

#### **Séjour à Flaine du 26 mars au 31 mars 2017**

JUNG Laure : 54 €

MUCKENSTURM Yoan : 54 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif de 2017.

*(1 abstention : JUNG Benoît)*

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Bernard INGWILLER